



**COMPTE-RENDU**  
**DE LA REUNION**  
**DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE**  
**(CSS)**

-----  
**BASSIN INDUSTRIEL DE**  
**SAINT-AVOLD NORD**

-----  
**13 juin 2017**  
-----

**Salle des fêtes**

**CARLING**

## Sommaire

1. Accueil / Introduction / Approbation du compte-rendu de la réunion CSS du 10 novembre 2016
2. Bilan environnement 2016
3. Présentation des résultats de la qualité de l'air autour de la plate-forme
4. Point sur les eaux souterraines et les sols pollués au droit de la plate-forme
5. Divers / Échanges

**ANNEXES** : Liste des participants

Rectificatif de la page 7 du bilan environnemental de la société  
TOTAL Petrochemicals France

## **Introduction**

Madame HOARAU, Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de Forbach-Boulay-Moselle indique qu'elle représente Madame le Sous-Préfet de Forbach-Boulay-Moselle, retenue par une urgence. Elle remercie Monsieur le Maire de CARLING pour son accueil et salue tous les membres de la CSS et particulièrement les deux Ministères allemands, celui de l'Environnement et celui de l'Intérieur.

### **1. Approbation du compte-rendu de la réunion CSS du 10 novembre 2016**

Madame la Secrétaire Générale demande s'il y a des observations ou commentaires concernant le compte-rendu de la dernière CSS. Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu de la réunion du 10 novembre 2016 est donc approuvé.

Elle passe la parole à Monsieur COURTY, Chef de l'Unité Départementale de la Moselle de la DREAL Grand Est, qui présente les points de l'ordre du jour. Il précise que la réunion portera sur les risques chroniques contrairement à la précédente réunion axée sur les risques technologiques. Il rajoute que chaque membre a été destinataire d'un dossier complet mais que seule une synthèse sera présentée en réunion par les industriels

### **2. Bilan environnement 2016**

#### **2.1 ARKEMA**

Madame LACOUR, Responsable Environnement/Relations Administrations présente le bilan environnemental 2016 pour la Société ARKEMA.

Monsieur BONNETIER, Président de l'Association agréée pour la Défense de l'Environnement et la Lutte contre la Pollution en Moselle-Est (ADELP) remercie Madame LACOUR pour cette présentation très complète qui comporte beaucoup d'éléments mais demande quelles ont été les mesures prises suite au débordement du bassin d'orage.

Madame LACOUR répond que la station de traitement dispose, en amont de ses installations, d'un bassin d'orage et de sécurité permettant de recueillir les effluents en cas de très fortes précipitations, sans compromettre le traitement des effluents industriels. Lors du débordement de ce bassin, ce sont donc essentiellement des eaux pluviales qui ont été rejetées directement au milieu naturel. Le contenu du bassin a ensuite été repris progressivement pour être traité dans les installations prévues à cet effet. Il s'agit d'un mode de fonctionnement éprouvé depuis plusieurs années.

Monsieur BONNETIER demande ce que deviennent les boues, qui contiennent des composés organiques, précipitées dans la station de traitement final.

Madame LACOUR répond qu'elles sont valorisées en cimenterie. Elles sont d'abord brûlées dans un four puis les cendres riches en matière minérale sont valorisées en tant que matière première dans la fabrication du ciment.

Monsieur BONNETIER indique que les résultats de surveillance dans l'environnement des émissions de composés organiques volatils ne sont pas valables car les conditions climatiques ne sont pas indiquées dans la présentation.

Madame LACOUR indique que la présentation est condensée mais que l'Inspection dispose du rapport complet précisant les conditions climatiques précises pour chaque campagne de mesure et que les résultats ont été interprétés au regard de ces éléments. Elle précise que les campagnes avaient été planifiées pour être représentatives des différentes conditions météorologiques.

Monsieur BONNETIER demande si l'on peut préciser la différence entre « limite de quantification » et « limite de détection ».

Madame LACOUR explique que le laboratoire utilise une méthode d'analyse normée. Le chromatogramme peut détecter un pic qui atteste de la présence des éléments chimiques. Mais en fonction des niveaux mesurés, il n'est pas forcément capable de quantifier. De ce fait la limite de détection est plus basse que la limite de quantification.

Monsieur BONNETIER demande de quel procédé est issu l'ammonium retrouvé en sortie de la station de traitement final.

Madame LACOUR répond que l'origine ne se trouve pas dans un procédé industriel mais dans les eaux brutes alimentant les installations, ces eaux brutes étant issues de pompages d'eaux souterraines au droit de la plateforme. La présence d'ammonium est notamment due au pompage dit du « Triangle », qui rejoint maintenant la station de traitement biologique. Elle précise qu'il n'y a pas de composés azotés dans le procédé et qu'il y a seulement un peu d'urée qui est utilisée à la station de traitement biologique.

Monsieur BONNETIER demande l'origine du cuivre retrouvé.

Madame LACOUR indique que le cuivre intervient dans la composition d'un stabilisant utilisé pour prévenir le risque de polymérisation des produits acryliques. Elle précise que l'Inspection a demandé à ARKEMA de travailler sur la réduction de cette substance dans les rejets au milieu naturel car il s'agit d'une substance prioritaire au titre de la Directive Cadre sur l'Eau.

Monsieur FINKLER du Ministère de l'Environnement Sarrois demande les raisons de l'augmentation dans les émissions à l'atmosphère de NOx et SO2 entre 2014 et 2016, et si celle-ci est liée à une augmentation de la production.

Madame LACOUR explique que les émissions des oxydes d'azote et de soufre sont liées au taux de marche des installations. Elle souligne que si l'échelle utilisée rend l'augmentation visible pour les oxydes de soufre, les résultats restent inférieurs à 50 t/an. Leur présence est liée aux combustibles utilisés. La chimie des acryliques ne met pas en œuvre de composés soufrés.

## 2.2 TPF

Monsieur TESTUT, responsable HSEIQ, présente le bilan environnemental 2016 pour la Société TPF (cf. dossier). Il explique qu'il y a une vraie réduction des impacts environnementaux générés par l'établissement TPF de CARLING.

Monsieur COURTY relève une erreur concernant les émissions de COV, il n'y a pas les mêmes valeurs pour 2016 dans le bilan complet (diapo 7) par rapport à la présentation faite.

Monsieur TESTUT répond qu'un correctif est à apporter dans le document complet. Il s'agit effectivement d'une erreur et la bonne valeur est celle présentée en séance, un rectificatif est joint en annexe du présent compte-rendu.

Monsieur BONNETIER demande ce que sont les résines W et cleartack.

Monsieur TESTUT répond que ce sont des résines incolores translucides, les résines « White », utilisées comme additifs dans la fabrication des pneumatiques et de certains adhésifs.

Monsieur BONNETIER demande comment ces résines sont obtenues.

Monsieur TESTUT indique les principales substances entrant dans la fabrication de ces résines.

Monsieur BONNETIER fait remarquer que la toxicité du styrène prise en compte est de 100 ppm et souhaite savoir quelle est la durée d'exposition prise en compte.

Monsieur TESTUT répond que cette teneur de toxicité est issue de données INERIS. Il s'agit de la concentration sur 8 heures d'exposition.

Monsieur BONNETIER demande si les données présentées concernant les rejets annuels proviennent de mesures ou de calculs.

Monsieur TESTUT répond qu'elles sont établies sur la base des mesures réalisées par un organisme de contrôle.

Monsieur FINKLER demande si l'absence de dépassements en styrène en 2017 dans les rejets atmosphériques est liée aux adaptations techniques réalisées en 2016 ou au relèvement des valeurs des seuils d'alerte.

Monsieur TESTUT répond que l'absence de dépassements en 2017 est principalement liée à l'adaptation des seuils d'alerte mais également aux travaux menés pour une meilleure régulation de l'azote en ce qui concerne l'inertage, ainsi qu'à une meilleure prise en compte des conditions météorologiques pour les opérations de chargement/déchargement.

### 2.3 SNF

Monsieur CHEVALIER, responsable Sureté, Sécurité, Environnement, présente le bilan environnemental 2016 pour la Société SNF (cf. dossier).

### 2.4 PROTELOR

Monsieur KHERBACHE, Directeur de la Société PROTELOR, présente le bilan environnemental 2016 pour la Société PROTELOR (cf. dossier).

### 2.5 UNIPER

Madame HEIM, Responsable HQSE, présente le bilan environnemental 2016 pour la Société UNIPER (cf. dossier).

Monsieur BONNETIER souligne, concernant la tranche alimentée au charbon, que le charbon contient des métaux lourds qui se retrouvent dans l'atmosphère à l'issue de la combustion. Il souhaite donc en connaître les valeurs, même si UNIPER indique qu'elles sont faibles. Il demande également les raisons de la diminution des rejets 2016 en oxydes d'azote et de soufre.

Madame HEIM rappelle qu'il y a deux tranches au gaz et une au charbon. Elle explique qu'il n'y a pas eu de modification de procédé au cours des dernières années mais que pour la tranche charbon, un travail est mené depuis plusieurs années sur la composition des charbons entrants dans la tranche 6. En particulier le charbon utilisé est de moins en moins soufré.

Monsieur FINKLER demande, concernant cette surveillance dans l'environnement, s'il est possible de recevoir ou de consulter le rapport.

Madame HEIM répond qu'à l'issue de chaque campagne un rapport a été adressé à l'Inspection et qu'un rapport de synthèse est également transmis annuellement.

Monsieur COURTY précise que l'ensemble des documents qui sont réglementairement exigés par les arrêtés préfectoraux et imposés aux industriels sont publics et communicables ; la demande doit être faite auprès de la Préfecture. Il rajoute qu'il est impossible de diffuser toutes les valeurs de l'auto surveillance des exploitants mais que l'Inspection est bien destinataire régulièrement de tous les résultats et peut ainsi vérifier le respect des valeurs limites.

Madame HEIM indique que la prochaine campagne de prélèvements de sols sera faite en 2019.

## 2.6 URSA

Madame GREPPI, Responsable Environnement, présente le bilan environnemental pour 2016 de la société URSA.

## 3. Présentation des résultats de la qualité de l'air autour de la plate-forme

Monsieur OCKLER, Directeur Etudes d'ATMO Grand Est, présente les résultats de la qualité de l'air autour de la plate-forme chimique de CARLING/ST.AVOLD (cf. dossier).

Monsieur BONNETIER, précise que le fait de présenter des moyennes annuelles et de les comparer à celles obtenues à proximité du trafic routier paramètre par paramètre est incorrect car il y a un mélange de différentes espèces chimiques émises à proximité des industries. Il indique qu'une moyenne n'a pas toujours de signification car elle peut occulter des émissions ponctuelles élevées. Il regrette qu'ATMO Grand Est n'ait pas parlé des alertes ozone de l'année dernière, des interférences avec les oxydes d'azote et de leurs répercussions. Il fait aussi remarquer qu'ATMO Grand Est aurait pu faire une cartographie représentant la dispersion des polluants à partir des données des différentes stations météorologiques.

Monsieur OCKLER répond qu'effectivement le bilan des émissions est présenté en tonnes par an mais que la réglementation fixe des limites en termes de flux. En outre les cheminées sont dimensionnées pour permettre une bonne dispersion des polluants dans l'atmosphère et diminuer ainsi l'exposition des riverains. La finalité repose sur la protection de la population. Par exemple, concernant le dioxyde d'azote, le flux d'une centrale thermique est localement plus important que celui du trafic routier mais l'exposition est moindre. Concernant les alertes ozone il précise qu'un seul déclenchement a été constaté en 2016 en Moselle.

## 4. Point sur les eaux souterraines et les sols pollués au droit de la plate-forme

Mesdames VINCENT et COLBUS, Inspectrices de l'Environnement à l'Unité Départementale de la Moselle de la DREAL Grand Est, font un point sur la pollution des eaux souterraines de la nappe des Grès du Trias Inférieurs (GTI) au droit de la plate-forme. Elles mentionnent également les actions mises en œuvre concernant cette pollution des eaux souterraines, sur la nappe des GTI d'une part et au niveau des sols pollués d'autre part (cf. dossier).

Monsieur HOLTZ de COKES de CARLING, Monsieur CLAIRAY de TPF, Madame LACOUR d'ARKEMA et Monsieur FABACHER, Directeur de la SEE font une présentation sur ce sujet de la pollution des eaux souterraines au nom du groupe de travail « GT cône piezo » auquel ils appartiennent (cf. dossier).

Madame ROBERT, Chef du Service Veille et Sécurité Sanitaires & Environnementales pour l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est, précise qu'un suivi renforcé des cinq forages d'alimentation en eau potable les plus proches (forages du WINBORN à l'Est de la plate-forme) a été mis en place depuis 2014 avec des analyses tous les deux mois. Elle indique qu'il n'y a pas eu jusqu'alors de trace de benzène ou d'hydrocarbures sur ces forages.

Monsieur BONNETIER demande quel est le devenir des eaux pompées dans le cadre du maintien du cône.

Monsieur CLAIRAY répond que l'eau brute pompée est utilisée essentiellement pour le refroidissement des installations et qu'elle est rejetée sous forme de vapeur d'eau. Les purges de ces installations de refroidissement sont envoyées à la station de traitement final.

Monsieur HOLZ présente un état des lieux du démantèlement et de la réhabilitation des sols au droit de la Cokerie (cf. dossier).

Madame LACOUR et Monsieur CLAIRAY présentent chacun un état des lieux concernant les actions menées sur les sols pollués au droit de leurs sites, respectivement ARKEMA et TPF (cf. dossier).

Monsieur BONNETIER souligne qu'environ 125 tonnes d'hydrocarbures ont été récupérées au droit de la zone Benzol/cyclohexanes et demande quel est le rendement des installations de dépollution sur cette zone. Il souhaite aussi savoir combien de tonnes d'hydrocarbures restent encore au droit du secteur du Triangle qui a longtemps été une décharge industrielle à ciel ouvert, et combien de temps il faudra encore pomper dans ce forage pour extraire toute la pollution. Il demande également quelle sera la durée de vie du cône piézo au regard de la remontée de la nappe.

Monsieur CLAIRAY répond que le cône devra être maintenu tant que la nappe n'aura pas été dépolluée, ce qui nécessite aussi de dépolluer les sols de la plate-forme. Il rappelle que des actions en ce sens sont actuellement en cours et à venir. Il précise, concernant le secteur du Triangle, qu'en complément du pompage, un confinement par géomembrane a été mis en place vers 1984 afin de limiter le lessivage des sols impactés et la mobilisation de la pollution. Il précise qu'il s'agit principalement d'une pollution minérale en ammonium sur cette zone et non en hydrocarbures comme mentionné par Monsieur BONNETIER dans sa question. Bien qu'il n'y ait plus de transfert des sols vers la nappe, l'eau pompée dans ce forage est encore chargée en ammonium. Concernant la zone benzol-cyclohexane, le rendement est bon selon le prestataire en charge de la dépollution mais TPF souhaiterait que cela aille plus vite et des réflexions sont en cours pour essayer de l'améliorer.

Monsieur COURTY précise que ce sujet « Sols et Eaux Souterraines » a été présenté à la demande de certains membres de la CSS alors que cette thématique n'avait pas fait l'objet d'un point spécifique en CSS jusqu'à présent. Il souligne qu'il s'agit d'un travail sur le long terme, qui a commencé par une phase d'amélioration de la connaissance et qui se poursuit aujourd'hui avec la phase de l'élaboration des plans de gestion et du démarrage de la mise en œuvre des opérations de dépollution. Il précise que cette phase de travaux de dépollution va se poursuivre sur plusieurs années et que le sujet pourra être évoqué de nouveau en CSS.

## **5. Divers / Échanges**

Madame HOARAU demande s'il y a eu des avancées concernant le dispositif d'alerte côté Sarrois et les échanges prévus, suite à la dernière réunion de CSS.

Monsieur FINKLER répond qu'il y a eu des entretiens, notamment au sujet de l'usine d'incinération de VELSEN. Il indique que l'exploitant est d'accord pour mettre en place et transmettre des alertes en Préfecture en cas d'évènement ou d'accident majeur. Dans le cas d'une alerte, il y aura une information de la Préfecture. Il précise qu'il y a environ deux mois, le Préfet a été informé sur ces travaux intermédiaires et qu'il sera informé prochainement sur les conclusions.

Monsieur BONNETIER remercie Monsieur COURTY de lui avoir permis de s'exprimer et de tous ces échanges. Il rappelle que même si les pollutions sont inférieures aux normes cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de conséquences potentielles sur la santé en raison du phénomène de synergie des différents polluants. Il aimerait une mise en commun de tous les résultats (industriels et ATMO Grand Est) concernant la pollution atmosphérique, corrélée aux conditions météorologiques. Il

indique à Madame ROBERT de l'ARS, qu'il reste convaincu, même s'il n'y a pas de signe important, que la réalisation d'une étude épidémiologique sur les populations sensibles serait justifiée car les enfants de CARLING sont sous les vents dominants. C'est pourquoi l'ADELP va encadrer un étudiant qui va mener une étude universitaire sur ce sujet.

Madame ROBERT répond que l'ARS a un rôle opérationnel et non d'étude. Elle rappelle que de 2003 à 2008, un gros travail a été mené par l'ARS en lien avec la Cellule Epidémiologique, la DREAL et des médecins du secteur pour évaluer le risque sanitaire. La mise en évidence d'une situation dégradée dans l'environnement immédiat de la plate-forme justifiait des demandes de réduction des émissions auprès des industriels, qui ont été faites et auxquelles les industriels ont répondu.

Le signalement d'anomalies a été demandé aux médecins locaux et à ce jour il n'y a pas eu de retour. Elle rappelle aussi que les émissions ont été diminuées de manière drastique. Elle précise que l'ARS ne mènera pas d'étude épidémiologique car il n'y a pas de signal sanitaire ou environnemental. Il est peut-être possible de faire une étude sur la synergie des polluants mais ce n'est pas le rôle de l'ARS. Cela pourrait en revanche faire l'objet d'une étude universitaire.

L'ARS est néanmoins intéressée par les conclusions d'une telle étude le cas échéant.

Madame la Secrétaire Générale de la Sous-préfecture de Forbach, Boulay-Moselle remercie tous les participants et notamment la DREAL pour la préparation de cette réunion ainsi que Monsieur le Maire de Carling pour son accueil. En l'absence d'autres questions diverses, elle clôture la séance à 12h15.

FORBACH, le 26 SEP. 2017  
Pour le Sous-préfet de Forbach-Boulay-Moselle  
La Secrétaire générale

  
Béatrice HOARAU



## ANNEXES

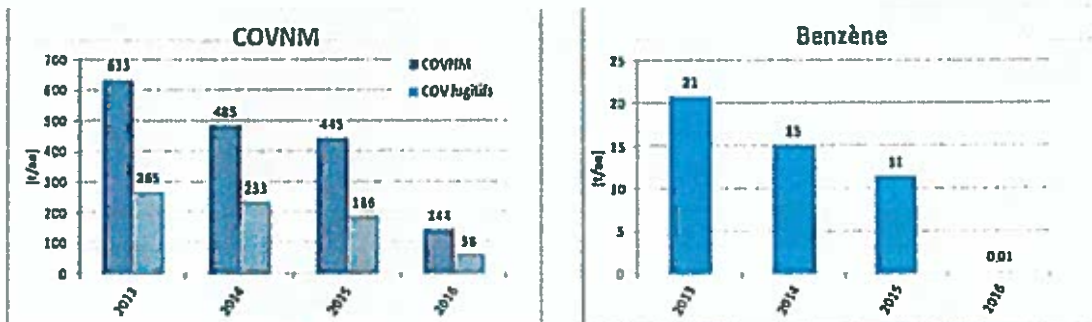
## LISTE DES PARTICIPANTS

<b>COLLEGE « Administration »</b>	
ARS	Mme ROBERT Mme TOBOLA
DDT	Excusé
DIRECCTE	Excusée
DREAL	Mme BERHO Mme COLBUS M. COURTY Mme VINCENT
SOUS-PREFECTURE FORBACH-BOULAY-MOSELLE	Mme HOARAU M. ETSAGUE
SDIS	Lieutenant MULLER
SIRACEDPC	Mme BOULANGER
<b>COLLEGE « Collectivités territoriales »</b>	
Communauté Agglomération Saint-Avold Synergie	M. SCHAFFER
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Absent
Mairie de CARLING	M. ADIER
Mairie de CREUTZWALD	M. FIORETTO M. WOZNIAK
Mairie de DIESEN	M. WALKOWIAK
Mairie de FREYMING-MERLEBACH	Absent
Mairie de HOMBURG HAUT	M. KARPP
Mairie de L'HOPITAL	M. BARBIAN
Mairie de LONGEVILLE LES ST AVOLD	M. HAHN
Mairie de PORCELETTE	M. KERN M. MULLER
Mairie de SAINT AVOLD	M. HOFFMANN Mme STELMASZYK
<b>COLLEGE « Exploitants »</b>	
ARKEMA	M. GERNOLLE Mme LACOUR
UNIPER France Power	M. AMERY Mme HEIM
PROTELOR	M. KHERBACHE
SNF	M. CHAUDRON M. CHEVALIER
TPF	M. SMISAERT M. TESTUT M. CLAIRAY
URSA	Mme GREPPI

<b>COLLEGE « Salariés »</b>	
Représentant des salariés d'ARKEMA	Excusé
Représentant des salariés de UNIPER	Excusé
Représentant des salariés de PROTELOR	Absent
Représentant des salariés de SNF	Absent
Représentant des salariés de TPF	M. VAROQUI
Représentant des salariés d'URSA	Absent
<b>COLLEGE «Riverains »</b>	
ADELP	M. BONNETIER
AIR LORRAINE	M. OCKLER
GECNAL	M. KUNZLER
LNE	M. AUBERTIN
M. Denis MEYER	Absent
Mairie de GRANDE ROSSELLE	Absent
Mairie de VOLKLINGEN	M. BINTZ M. MAILANDER Mme SCHISLER
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT SARROIS	M. FINKLER M. KRAMER
MINISTERE DE L'INTERIEUR SARROIS	M. PHILIPPI
<b>Personnalité qualifiée</b>	
Université de Nancy	Absent
<b>Autres participants/intervenants</b>	
INTERPRETARIAT Cabinet BENDER & PARTNER	Madame ZIMMER Madame BOUSSETTA
Société des Eaux de l'Est	M. FABACHER M. VELT
Secrétariat	Mme VAVRINIAK

Bilan environnemental 2016 - TOTAL PETROCHEMICALS France  
Rectificatif de la page 7

ÉMISSIONS DE COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS NON  
METHANIQUES DONT LE BENZÈNE



- 2013 : Grand Arrêt, émissions fugitives supérieures jusqu'à la campagne de resserrage.
- 2014 : gain lié aux améliorations du Grand Arrêt 2013
- 2015 : arrêt vapocraqueur Ligne 1 et essences en octobre 2015
- 2016 : arrêt chaudières CS1 et 2, démarrage chaudières Résines C4 (combustible gazeux : gaz naturel majoritairement en 2016)